

Vers un lycée modulaire et de plus en plus inégalitaire

Le 21/12/2017

Le collectif de défense et de promotions des SES (CDP-SES) souhaite revenir sur la réforme du lycée telle qu'elle est envisagée par la commission Mathiot et par le ministre de l'Éducation Nationale dans le prolongement des prises de position du Président de la République pendant la campagne électorale.

1) Les changements envisagés au lycée : vers un lycée à la carte et moins d'épreuves nationales

Le gouvernement souhaite réformer l'organisation actuelle du lycée ainsi que l'examen du baccalauréat. L'un des objectifs annoncés est celui de la « *personnalisation des parcours* ¹ » c'est-à-dire de la création d'un lycée qui corresponde « *au désir de chacun* » (JM. Blanquer). Dans cette perspective, les élèves choisiront à la fin de la seconde leur parcours pour le cycle terminal.

La réforme prévoit la suppression des séries (L/S/ES) et la mise en place d'un « lycée à la carte » organisé en semestres et non plus en trimestres.

En classe de première, il est pour l'instant prévu que les élèves aient 25 heures d'enseignement réparties de la manière suivante :

- **15 heures d'enseignement de tronc commun.** Les disciplines scolaires relevant de ce tronc commun seraient : le Français, l'histoire-géographie, les mathématiques, l'Éducation physique et sportive (EPS), la langue vivante 1 (LV1). À ces disciplines scolaires viendraient s'ajouter l'enseignement moral et civique (EMC) et l'aide personnalisée (AP).
- **10 heures de spécialisation.** Dans cette perspective, les élèves devront choisir deux enseignements dits « majeures » parmi neuf couples proposés et deux enseignements dits « mineures ». L'enseignement des Sciences économiques et sociales (SES) sera présent dans seulement deux des neuf couples de majeures (SES/Mathématiques et SES/ histoire-géographie).

En classe de terminale, il est également prévu que les élèves aient 25 heures :

- **10 heures d'enseignements de tronc commun.** Les disciplines scolaires présentes dans ce tronc commun seraient : la philosophie, l'EPS, la LV1. À ces disciplines scolaires viendraient s'ajouter l'EMC et l'AP
- **15 heures de spécialisation.**

Cette nouvelle architecture donnera lieu à un « nouveau baccalauréat ».

En première les élèves passeront l'épreuve anticipée de Français comme c'est actuellement le cas.

En terminale, les épreuves de majeures se dérouleront à la fin du 1^{er} semestre de terminale. Il s'agira d'épreuves écrites qui seront prises en compte dans le parcours de l'enseignement supérieur. Les enseignements « mineurs » seront quant à eux évalués entièrement en contrôle continu. Enfin, au terme du second semestre de terminale, les lycéens devront passer l'épreuve de philosophie ainsi qu'un « Grand oral ». Le contenu de ce « grand oral » dépendra des spécialisations des élèves et sera d'une durée de 30 minutes. Le jury sera composé de trois personnes dont un personnel non enseignant donc non spécialiste des disciplines scolaires sur lesquelles les élèves seront évalués.

¹ <http://www.education.gouv.fr/cid123482/bac-2021-consultation-sur-le-baccalaureat.html>

2) Quelles conséquences : une plus grande autonomie des établissements et une offre scolaire de plus en plus différenciée et donc inégalitaire.

Nous considérons que la nouvelle architecture du lycée qui est en train de se dessiner ne pourra qu'accroître les inégalités scolaires et conduire, pour le plus grand nombre, à renoncer à la perspective d'une école de l'exigence intellectuelle pour toutes et tous.

En effet, en seconde, les lycéens n'auront plus que 20 heures d'enseignement commun contre 25,5 heures aujourd'hui. Les horaires destinés à l'enseignement disciplinaires seront donc réduits. En terminale, les programmes des enseignements « majeurs » sur lesquels seront évalués les élèves seront construits sur la base d'un seul semestre et non plus d'une année puisque les épreuves se dérouleront au printemps. Les programmes seront donc allégés et les exigences disciplinaires plus faibles. De surcroît, le fait qu'un personnel non enseignant fasse partie de la composition du jury nous conduit à penser que les élèves ne seront pas seulement évalués sur les contenus disciplinaires mais aussi sur des « savoir-être » éminemment contestables.

Le choix d'un lycée de plus en plus modulaire est source d'accroissement des inégalités et ce pour plusieurs raisons.

1. La détermination précoce des parcours déterminera le choix des études supérieures. Dans cette perspective, les choix ne s'effectueront pas selon « *les désirs* » de chacun comme le laisse croire M. le Ministre Jean-Michel Blanquer mais seront contraints par les exigences des établissements du supérieur. Le risque est donc grand que le « libre choix » des disciplines scolaires n'enferme dès la fin de la classe de seconde les élèves dans certaines orientations.² Seuls ceux qui seront les mieux informés des exigences des établissements du supérieur pourront faire les « bons » choix, c'est-à-dire ceux qui correspondent à leur projet post-bac. Autrement dit, permettre en apparence aux élèves de « choisir » leurs disciplines c'est favoriser les élèves et les familles les plus connivents avec le fonctionnement du système éducatif. De plus nous considérons qu'obliger les élèves, dès la fin de la seconde à choisir leur parcours ne leur permet pas de le faire de manière éclairée. Selon nous, les choix d'orientation des élèves ne peuvent se faire de manière éclairée sans un véritable enseignement commun de haut niveau leur permettant de prendre leurs décisions en connaissance de cause.
2. De plus, le choix d'un lycée « à la carte » conduit à une différenciation de l'offre scolaire qui sera d'autant plus forte selon les établissements. Le risque est en effet très grand que faute de moyens certains lycées ne puissent proposer aux élèves tous les « menus » possibles ce qui sera source d'accroissement des inégalités scolaires selon les territoires.

Enfin la proposition visant à évaluer les élèves en contrôle continu, qui constitue en soi une rupture dans l'égalité de traitement entre élèves, généralisera la concurrence entre établissements et favorisera un accès inégal à l'enseignement supérieur.

En tant que membre du CDP-SES, nous sommes opposés à cette nouvelle architecture du lycée. Nous considérons que les élèves doivent bénéficier d'un véritable enseignement commun jusqu'à 18 ans, dans lequel l'enseignement des SES serait généralisé afin que tous les élèves bénéficient d'une culture économique et sociale et que l'offre scolaire soit moins différenciée donc moins inégalitaire. Dans cette perspective, nous souhaitons que des débats soient organisés pour que nous puissions collectivement améliorer le système actuel.

² C'est d'ailleurs ce qui est observé en Grande Bretagne, où les lycées sont modulaires
https://www.snes.edu/IMG/pdf/note_sur_le_lycee_modulaire_britannique.pdf